

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 juin 2019 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe, située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

EST ABSENTE

Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
-------------------	------------------------

SONT AUSSI PRÉSENTES

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 9969-19
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire la modification suivante :

Ajout :

8a) Programme de soutien à la démarche - Volet 1 « Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (MADA) 2019/2020 : demande

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par le conseiller Charles Arsenault et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté avec la modification ci-haut mentionnée, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 9970-19
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 6 mai 2019, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 9971-19
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2019 : APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 102 016,54 \$ en date du 31 mai 2019.

RÉSOLUTION N° 9972-19
ÉMISSION D'OBLIGATIONS : ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 322, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 juin 2019, au montant de 6 801 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

268 000 \$	1,85000 %	2020
274 000 \$	1,85000 %	2021
281 000 \$	1,90000 %	2022
288 000 \$	2,00000 %	2023
5 690 000 \$	2,10000 %	2024

Prix : 98,62130

Coût réel : 2,40344 %

2. VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

268 000 \$	1,90000 %	2020
274 000 \$	1,90000 %	2021
281 000 \$	1,95000 %	2022
288 000 \$	2,00000 %	2023
5 690 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,43300

Coût réel : 2,40441 %

3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

268 000 \$	2,00000 %	2020
274 000 \$	2,00000 %	2021
281 000 \$	2,00000 %	2022
288 000 \$	2,05000 %	2023
5 690 000 \$	2,20000 %	2024

Prix : 98,63100

Coût réel : 2,50148 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 6 801 000 \$ de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

RÉSOLUTION N° 9973-19
ÉMISSION D'OBLIGATIONS : CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 801 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
322	3 250 000 \$
322	3 551 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 322, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 juin 2019;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE HAVRE-SAINT-PIERRE
786, RUE DE L'ESCALE
HAVRE-SAINT-PIERRE (QUÉBEC)
G0G 1P0

8. que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 322 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION N° 9974-19

ARÉNA DENIS-PERRON - CONTRAT DE SERVICE : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit chaque année octroyer un contrat pour l'inspection et le démarrage du système de réfrigération ainsi que l'arrêt dudit système à l'aréna Denis-Perron;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que le Conseil municipal autorise le contrat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna Denis-Perron à CIMCO couvrant la saison 2019-2020 et ce, pour la somme maximale de 16 982,46 \$, taxes applicables en sus, tel que stipulé dans l'offre de service datée du 24 avril 2019, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

Que monsieur Bill Cyr, coordonnateur division sports et loisirs soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à ce mandat.

RÉSOLUTION N° 9975-19

ASSOCIATIONS/ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt, afin d'apporter un soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la réalisation du concours « Secondaire en spectacle », le 6 février 2020 et le spectacle annuel « MUSI », les 12 et 13 mai 2020 organisés par l'École Monseigneur-Labrie.

RÉSOLUTION N° 9976-19

DISPOSITION DE PNEUS HORS D'USAGE - ENTENTE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire conclure une entente pour la disposition de pneus hors d'usage;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) commerçants procèdent à la vente en détail et en gros de pneus, de pose et réparation;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la directrice générale, madame Meggie Richard, soit autorisée à signer,
pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, l'entente à intervenir avec
la compagnie OK Pneus et Pneu Petitpas inc.

RÉSOLUTION N° 9977-19
EMPLOIS D'ÉTÉ : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher du personnel dans différents services
pour la période estivale;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité embauche les personnes suivantes, afin de combler
différents postes pour la période estivale.

Maison de la Culture Roland Jomphe :

Gabrielle Darveau, animatrice culture et tourisme
Maggy Lebrun, Alex Cormier et Mathilde Dupuis

Bureau d'information touristique :

Andréa Richard, Samuel Cormier et Mariane Rivard

Camping municipal :

Dan Cyr, responsable
Maryse Gravel, Liliane Boudreau, Élise Thibodeau, Louiselle Lafrance et Yves
Dresdell.

Terrain de jeux :

Natacha Lapierre, responsable
Marie-Pier Richard, Jenny Lee Touzel, Alexandra Richard, Yoan Thériault,
Camille Thibault, Ann-Charlee Arseneault et Élysa Arsenault

Aires de jeux :

William Cyr

CORRESPONDANCE

MRC de Minganie, le 21 mai 2019 concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 184-19-05-21 relatif à la gestion contractuelle.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION N° 9978-19 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA - VOLET 1 « SOUTIEN À LA RÉALISATION DE POLITIQUES ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS 2019-2020 » : DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre est éligible à présenter dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA - Volet 1 « Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2019-2020 » du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de ce programme;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal autorise la présentation d'un projet de consultation et de mise à jour de la « Politique Municipalité amie des aînés (MADA) ».

Que madame Meggie Richard, directrice générale est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents concernant ledit projet dans cadre du programme de soutien à la démarche MADA.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9979-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Séance ordinaire du 3 juin 2019

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 46

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale